



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 MAI 2008**

L'an deux mille huit, le vingt neuf mai, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55
Nombre de Présents : 45
Nombre de votants : 45
Date de la Convocation : 21/05/2008

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de conseil communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte rendu est validé.

Monsieur PETITJEAN excuse ensuite M. Emmanuel PETIT qui ne peut être présent à cette session.

1) Présentation par les Vices Présidents des dossiers en cours de réflexion

Commission services à la population

Mme LACAILLE Vice Présidente en charge de cette commission présente les réflexions à court terme. Il s'agit de

- Développer la mobilité :
 - Minibus financé par la publicité
 - Aide au permis de conduire
 - Commission intercommunale d'accessibilité

- Renforcer l'attractivité pour les jeunes
 - Étude des activités existantes
 - Réflexions sur les actions à mener

- Défibrillateurs
 - Poursuite des formations des référents
 - Signalétique

Concernant les pistes de réflexion à venir, il s'agit principalement de développer les services aux personnes âgées ou handicapées :

- MARPA
- Villa family
- Vill'âge bleu
- Etude sur l'opportunité de la reprise de l'EHPAD
- Etc ...

Commission Culture et Communication

M. LAGALICE Vice Président en charge de cette commission expose les projets de la commission :

- Subventions aux associations : la commission a statué sur les demandes 2008 et a décidé d'affiner les critères pour les années à venir. Désormais, en sus des critères existants, pour prétendre aux crédits communautaires, il sera nécessaire que :
 - la manifestation soit gratuite
 - ait un caractère intercommunal
 - la communication ou publicité faite autour de cette manifestation valorise la communauté de communes, notamment via la mention du logo de la Plaine Jurassienne sur les affiches
 - un bilan financier de la manifestation soit remis à la communauté de communes.
- Journal communautaire : il est proposé de réaliser une brochure annuelle des activités de la communauté de communes. Celle-ci sera complétée périodiquement (environ 1 fois par semestre) d'un bulletin d'information à destination des élus.
- Site Internet : faute de temps, le site Internet n'est pas régulièrement mis à jour. Il est envisagé de recruter une personne chargée de la future bibliothèque et de la communication qui aura vocation à veiller quotidiennement à la pertinence des informations mises en ligne. Par ailleurs, il est proposé de réaliser des liens vers les communes qui pourront avec l'aide de l'agent recruté développer leur propre site hébergé par celui de La Plaine Jurassienne.
- Bibliothèque : suite aux critères drastiques pour prétendre aux subventions de la DRAC et du Conseil Général pour obtenir le label « médiathèque », il est proposé de s'orienter vers un projet plus modeste de bibliothèque intercommunale comprenant néanmoins un espace multimédia.

Commission Aménagement et développement du territoire

M. BOSC Vice Président en charge de cette commission expose les projets de la commission :

- Habitat : poursuite de l'OPAH (cf détail de la démarche en point 6).
- Voirie intercommunale : l'ensemble des communes ont été sollicitées pour déterminer le linéaire relevant de l'intercommunalité. Il conviendra par la suite de s'interroger sur les différents éléments (accotements, ouvrages d'art...) à intégrer ou non dans la compétence.
- Gestion de l'eau :
 - PPRI : réception des synthèses des commissaires enquêteurs
 - Contrat de rivière : réunion prévue le 3 juin prochain pour faire le point sur la démarche.
 - Dignes : mise en œuvre des travaux par la Syndicat Mixte Doubs Loue. Suite au renouvellement des conseillers communautaires, il conviendra de désigner le nouvel exécutif du syndicat mixte Doubs Loue et de faire le point sur les opérations à engager.
- Réflexion sur la création d'un parking poids lourd.

Commission Développement durable et loisirs

M. SAVOYE Vice Président en charge de cette commission précise les modalités de travail de la dite commission. Les réunions sont scindées en 2 temps : un temps de travail sur les projets en cours et un temps de paroles libres. Il expose ensuite les projets de la commission. :

- Schéma directeur d'assainissement (SDA) : poursuite de la démarche engagée en 2004. Nécessité pour les communes de délibérer pour valider le scénario d'assainissement choisi. Il convient également de bien vérifier les données contenues dans les dossiers individuels (celles-ci ont en effet pu évoluer depuis 2005) et de signaler à M. Bastien LEGAL du cabinet AMODIAG (03.27.20.11.80) toutes modifications à apporter.
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : la commission travaille actuellement à la rédaction du cahier des charges nécessaire au lancement de l'appel d'offre pour choisir le futur délégataire de ce service.
- Piles : 170 kg de piles ont été récupérées à ce jour sur les 6 sites mis en place. Fournitures à chaque commune de récupérateur de piles pour donner de l'ampleur à cette opération. Pour l'évacuation des déchets, il convient soit de les donner à un membre de la commission, soit de contacter la communauté de communes. Il est également demandé de bien vouloir tenir une comptabilité du poids évacué pour permettre l'évaluation de l'opération.
- Ordures ménagères : l'assemblée générale du SICTOM aura lieu le 3 juin prochain. La communauté de communes a sollicité une représentation d'au moins deux membres au sein du bureau (messieurs René MONNERET et Guy SAVOYE).
- Compostage : au vu du succès de l'opération compostage, il est sollicité de poursuivre la vente « aidée » de composteur.
- Energies renouvelables :
 - **Eolien** : saisine de la communauté de communes par une entreprise de Vissembourg chargée du développement des éoliennes. Les communes (Annoire, Petit-Noir, Longwy, Saint Loup et Chemin) ont également été directement contactées mais a priori la détermination d'un schéma de développement relève de la compétence de la communauté de communes. En cas de développement, l'étude menée sur le territoire est d'une durée d'environ 1 an, et il faut compter en moyenne 5 ans entre les premières négociations et l'implantation effective des hélices.
 - **Economies d'énergie** : réflexions sur :
 - l'éclairage en général : proposition d'expérimentation aux communes
 - utilisation de matériaux d'isolation propre (base végétale) notamment avec un partenariat dans le cadre de l'OPAH
 - éducation à l'environnement
 - organisation de soirées thématiques.
- Création d'un parc de loisirs :
 - Création d'une aire de Camping car remarquable de part son implantation et l'utilisation d'énergies renouvelables
 - Plantation d'arbre d'essence rare...

2) Délégations au Président

L'article L5211-11 du code général des collectivités territoriales énonce la possibilité de donner délégation au Président. Dans le respect de ce principe, il est proposé de donner délégation au Président :

- concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable conformément à l'article 28 du nouveau code des marchés publics.
- passer les contrats d'assurance
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charges
- souscrire ou signer les baux relatifs aux bâtiments intercommunaux
- intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules intercommunaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de donner délégation au Président sur les thèmes énoncés ci-dessus.

3) Délégation de signature au 1^{ère} Vice Président

Afin d'assurer le fonctionnement pérenne de la structure en l'absence du Président, il est proposé de donner délégation de signature à Mme Isabelle LACAILLE, 1^{ère} Vice Présidente de la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de donner délégation de signature à Madame Isabelle LACAILLE, 1^{ère} Vice Présidente de la communauté de communes de la Plaine Jurassienne.

4) Commission d'appel d'offre permanente

Pour plus de simplicité, il est proposé de créer une commission d'appel d'offre permanente et d'en désigner les 3 membres titulaires et les 3 suppléants. Il est à noter que le Président de la communauté de communes est membre de droit et ne peut donc pas faire partie des nouveaux membres.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, élit les 3 membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre permanente, comme suit :

Membres titulaires :

- M. Guy SAVOYE
- M. Jean BOSCH
- Mme Isabelle LACAILLE

Membres suppléants :

- M. Emmanuel PETIT
- M. François PARIS
- Mme Sandrine DEBARD

5) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2008

Associations	Objet	Budget évènement	Montant sollicité	Proposition commission
Rahon Sport équitation	Handicap cheval	9 955 €	1000 €	600 €
Foyer rural de Rahon	Rétro motor	21 200 €	1 500 €	1 200 €
Les amis de Condé	Fête de la musique	3 840 €	500 €	500 €
Ball trap	Concours 100 plateaux	5 834 €	300 €	300 €
Chauss'pieds	Corrida	8 550 €	600 €	600 €
ACCA de Molay	Fête de la chasse et de l'artisanat	9253.65 €	1 500 €	800 €
TOTAL			5 400 €	4 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les subventions ci-dessus énumérées.

6) 2^{ème} phase de l'OPAH : Présentation de l'état d'avancement du projet

M. BOSC expose que la 2^{ème} phase de l'OPAH intitulée « étude préopérationnelle » a été engagée le 25 octobre 2007. Celle-ci est constituée de 2 temps :

- une étude de réalisation (actuellement en cours)
- une phase de suivi animation (qui interviendra probablement mi-2009)

❖ 1^{er} temps : Etude de réalisation de l'OPAH (actuellement en cours).

Cette étude vise à apporter, aux élus et à l'ANAH, les éléments permettant de définir les conditions de réalisation de l'OPAH. Elle a pour but de connaître de manière quantitative et qualitative, à l'échelle de chaque commune participant à l'OPAH, les besoins de logements et ainsi d'arrêter les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'OPAH. C'est l'objet des enquêtes qui se sont déroulées entre décembre 2007 et mars 2008.

L'analyse des premiers questionnaires (en avril 2008) fait ressortir les données suivantes :

Communes	Nombre bâtiments vacants	Nombre propriétaires occupants « mal logés »	Dont nombre de grand inconfort	Nb de logements locatifs inconfortables
ANNOIRE	18	31	3	3
ASNANS BEAUVOISIN	22	14	5	0
BALAISEAUX	12	7	1	0

Communes	Nombre bâtiments vacants	Nombre propriétaires occupants « mal logés »	Dont nombre de grand inconfort	Nb de logements locatifs inconfortables
LA CHAINEE	8	15	3	0
CHAUSSIN	60	29	4	30
CHEMIN	14	19	2	3
CHENE BER.	5	4	1	0
ESSARDS	7	14	2	1
GATEY	8	10	0	2
LES HAYS		2	2	4
LONGWY	2	3	1	6
MOLAY		3	6	9
NEUBLANS	1	6	6	13
PETIT NOIR			2	2
PLEURE		3	1	4
ST BARAING	2	2		
ST LOUP	1	1	2	4
SELIGNEY			3	3
TASSENIERES	1			1
TOTAL	20	51	42	113

M. BOSC précise également les nouvelles dispositions en matière d'aide de l'ANAH qui se caractérise par une diminution conséquente des dotations :

Pour les propriétaires occupants :

Dispositions applicables sur l'ensemble du territoire (couvert ou non par 1 OPAH)

- Taux standard : **15%** (contre 20% précédemment)
- Taux propriétaires très sociaux : **25 %** (contre 35%)
- Taux concernant les travaux d'accessibilité ou de maintien à domicile : **50%** (contre 70% précédemment) et **30%** pour propriétaires dont le plafond de ressources se situe entre le plafond de base et le plafond majoré.

Pour les propriétaires bailleurs :

Dispositions applicables sur l'ensemble du territoire (couvert ou non par 1 OPAH)

- Taux loyer libre : **10%** (contre 15% précédemment)
- Plafonnement des travaux en loyer libre : abaissé à **7 500 €** (contre 75 000 € précédemment)
- Taux des logements conventionnés et du Programme Social Thématique inchangés.

Dispositions applicables uniquement sur les territoires non couverts par 1 OPAH

Abaissement du loyer conventionné à :

- **20%** (contre 30% précédemment) pour les loyers conventionnés majorés
- **15 %** (contre 30% précédemment) pour les loyers conventionnés de base
- **40 %** pour le Programme Social Thématique.

7) Désignation de 2 délégués au conseil d'administration de l'ARAPT du Pays Dolois-Pays de Pasteur

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne en qualité de délégués à l'ARAPT du Pays Dolois - Pays de Pasteur, messieurs Christian LAGALICE et Patrick PETITJEAN.

8) Désignation des délégués au syndicat mixte Doubs Loue

Suite à la constitution du syndicat mixte Doubs Loue, il convient de désigner 3 titulaires et 3 suppléants à cette instance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, élit pour représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte Doubs Loue les délégués communautaires titulaires et suppléants suivants :

TITULAIRES

Monsieur Jean BARRAUX
Monsieur Jean BOSC
Monsieur Patrick PETITJEAN

SUPPLEANTS

Monsieur René PLATHEY
Monsieur François PARIS
Monsieur Etienne CORDIER

9) Désignation des délégués au SICTOM :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les délégués désignés par les communes

10) Création d'un poste d'adjoint administratif ou adjoint du patrimoine ou assistant de conservation à temps plein

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer le poste ci-dessus énuméré.

11) Constitution de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer la CIAPH. Une réunion d'information, organisée de concert avec la Préfecture, aura lieu le 10 juin prochain à 14h30 à la salle de conférence de la maison intercommunale des services.

12) Divers

- Contrat saisonnier crèche

Pour une gestion efficiente de la crèche, il avait été initialement prévu de recourir à un contrat saisonnier d'une durée de 3 mois pour assurer le remplacement d'un agent en congés maternité.

Considérant l'arrêt maladie d'un des agents ainsi que les droits aux congés, il est proposé d'augmenter la durée de ce contrat de 2 mois supplémentaires, soit 5 mois au total.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un emploi saisonnier chargé d'assurer la fonction d'auxiliaire puéricultrice.

- CTC Seligney

Suite à la décision du Pays Dolois de ne pas réaliser la signalétique touristique des boucles de cyclotourisme, la communauté de communes bénéficie d'un crédit de 10 000 € au titre du CTC sur le volet tourisme.

Considérant que la commune de SELIGNEY n'a pas bénéficié du CTC, il est proposé d'affecter ce reliquat au projet de rénovation de la mairie de Seligney.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter du conseil général l'affectation des 10 000 € initialement programmés sur le volet tourisme à la commune de Seligney pour la réfection de sa mairie et autorise le président à signer les avenants afférents.

Le Président

Patrick PETITJEAN